

Un mémoire sur l'immigration dans les Basses-Laurentides

Valérie Schmaltz



Le 30 août dernier, un mémoire présenté à Yolande James, ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, faisait état de la situation qui prévalait dans la région des Basses-Laurentides concernant l'immigration. Sous la présidence de Jean-Jacques Drolet, président d'Accès Accueil Action Basses-Laurentides, le mémoire en question, d'une dizaine de pages, stipulait de l'urgence de combler l'absence d'immigrants dans les Basses-Laurentides et de développer une approche particulière les concernant.

Divisé en cinq points, le mémoire tient compte du travail de fondation de l'organisme, de l'intégration au marché du travail, des embûches liées à la francisation, du partenariat efficace avec l'organisme, et du phénomène de la ghettoïisation.

De ce document ressortent plusieurs recommandations émises à la ministre. Dans un premier temps, on souhaite que l'activité «visite de un jour» soit davantage financée, que l'intégration au marché du travail des immigrants soit facilitée par des bases structurelles permettant de mieux les accueillir et qu'un programme de francisation soit confié au collègue Lionel-Groulx.

Question de ghetto

«Nous avons l'impression très nette que nous devenons graduellement un

ghetto trop homogène dans un autre ghetto potentiel que serait le Québec. Faute de présence significative de communautés culturelles, nos jeunes grandissent en dehors de la réalité contemporaine du Québec et du monde. Non pas que notre région périlite, mais elle ne se développe pas harmonieusement. Il devient donc impératif d'intégrer un nombre significatif d'immigrants pour rétablir l'équilibre démographique et permettre une croissance cohérente des Basses-Laurentides», mentionne le mémoire.

À ce chapitre, trois observations ont été soumises pour une répartition harmonieuse entre les régions, en accord avec les communautés. Faciliter l'intégration des immigrants dans les Basses-Laurentides reposerait sur trois critères:

1. Recentrer les critères de sélection sur les compétences et les habiletés plutôt que sur la formation universitaire, en se demandant si le profil du candidat peut contribuer au développement de la région.
2. Nuancer le pointage du critère de la langue française, puisqu'il demeure le dénominateur commun du dynamisme de la région, et promouvoir l'apprentissage du français imprégné des valeurs identitaires du Québec.
3. Mettre en évidence la relation d'affaires donnant-donnant lors de la sélection, en tenant compte de la différence entre l'accueil d'immigrants ou de réfugiés pour le développement économique et socioéconomique, et l'aide humanitaire.

«Il faut à tout prix dédramatiser la question des accommodements raisonnables, soutient-il, et comprendre la réalité vécue par un immigrant. Prenons le cas, par exemple, d'un Libanais, chirurgien de métier, qui arrive ici. Ses diplômes n'étant pas reconnus, il en deviendra certainement frustré et trouvera dans la mosquée un refuge et un soulagement à sa colère. N'oublions pas que le but de l'immigrant est de vivre et surtout de travailler dans son nouveau pays.»

Soutenant du même souffle que si les immigrants étaient mieux accueillis dès leur arrivée, les probabilités que la ghettoïsation des lieux et que les préjugés face à l'immigration ne voient jamais le jour seraient indubitablement élevées.

«Voilà pourquoi nous devons créer des mécanismes d'accueil qui empêcheront la ghettoïsation des immigrants.»

A ce chapitre, les visites de un jour mises sur pied par l'organisme, il y a quelques années, ont favorisé ce genre de mission. Invités à découvrir chaque municipalité des Laurentides durant une journée, les immigrants étaient conviés à rencontrer un élu municipal et à se familiariser avec la ville ou la municipalité choisie (visite d'une école, d'une entreprise, etc.)

«Il y a, dans les accommodements raisonnables, une ignorance assez incroyable. Comme si ces derniers introduisaient une perte des valeurs, alors qu'il n'en est rien. Un bon exemple me vient à l'esprit et concerne une entreprise montréalaise que j'ai visitée dernièrement. Sur les 40 employés, la moitié était immigrante. L'entrepreneur s'est entendu sur deux points avec ses employés, soit qu'ils avaient un produit à livrer à des dates fixes et que le français demeurait la langue parlée sur le lieu de travail. Le reste importait peu. Voilà le cas d'un accommodement raisonnable qui ne contrariait personne», de conclure M. Girard.



(Photo Yves Déry)

Claude Girard, directeur général d'Accès Accueil Action Basses-Laurentides, croit que le peu d'immigrants dans les Basses-Laurentides a un effet sur la décroissance scolaire, la qualité des effectifs scolaires ainsi que la pénurie de la main-d'œuvre.

Accès Accueil Action Basses-Laurentides

«Il faut dédramatiser la question des accommodements raisonnables»

**Valérie
Schmaltz**



Sujet de prédilection depuis plusieurs semaines au Québec, les accommodements raisonnables suscitent de nombreuses interrogations des diverses communautés appelées à livrer leurs impressions sur cette question génératrice d'enjeux et de réformes. La venue récente de la commission Taylor-Bouchard à Saint-Jérôme fut d'ailleurs révélatrice à maints égards, et ce, notamment au niveau des malaises exprimés sur la notion du compromis dans sa généralité.

Claude Girard, directeur général d'Accès Accueil Action Basses-Laurentides, dont les objectifs sont de favoriser et soutenir une intégration interculturelle harmonieuse des immigrants, connaît bien la question des accommodements raisonnables puisque son mandat avec l'organisme l'a mené à vivre la réalité des immigrants qu'il accompagne. L'homme, qui possède à son actif de nombreux déplacements à l'étranger ainsi qu'une expatriation de quelques années en territoire africain, ne feint pas en démontrant un étonnement sincère lorsque le mot «utopique» est prononcé dans une idée d'harmonie interculturelle. Pour lui, l'accueil et l'intégration des immigrants devraient se

réaliser le plus près possible des communautés locales, et ce, dans un souci de responsabilité, voire peut-être d'obligation.

Décroissance scolaire

Les Basses-Laurentides sont reconnues pour afficher un taux d'immigration plutôt bas. Seulement 3 % de la population parlait une autre langue que le français ou l'anglais à la maison, lors du recensement de 2001 (d'autres données devraient être publiées en décembre 2007).

Ce faible pourcentage aurait une incidence directe sur la décroissance scolaire, entraînant du même coup une baisse de la qualité des effectifs-pédagogiques donnée aux enfants. De plus, avec une main-d'œuvre se raréfiant au fil des années, l'impact de cette carence pourrait ricocher directement sur l'économie régionale.

Voilà pourquoi les 45 000 immigrants choisis par Québec assurent une croissance stable au pays, croit-il. Une affirmation qu'il illustre également par une réflexion voulant que ce sont les immigrants qui développeront le pays.